



Bulletin

Aquitaine

Chers Consoeurs, Chers Confrères,

Aujourd'hui nous ne pouvons que nous réjouir de la bonne volonté de la majorité des professionnels qui se sont mis en conformité avec les textes du Code de déontologie régissant notre profession.

Les pages jaunes sont en effet plus claires et celles d'internet sont elles aussi conformes. Certains figurent encore à la rubrique « semelles orthopédiques » : ils ont été informés des risques qu'ils prenaient et nous ne manquerons pas de contrôler les prochaines éditions des annuaires papier.

Il subsiste encore certaines signalisations intermédiaires qui n'ont pas lieu d'être, et certaines vitrines et panneaux rappellent plus celles de commerces que de cabinets de podologues et dévalorisent notre profession.

Les demandes de maintiens de cabinets secondaires ont été satisfaites et perdureront jusqu'au début de 2011 où toutes devront être de nouveau demandées. Pour ceux d'entre vous qui interviennent à plus de trois endroits, il convient dès à présent de vous réorganiser, car à cette date, un seul secondaire par professionnel sera toléré.

Pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore fait, merci de bien vouloir nous adresser vos justificatifs de contrat responsabilité civile professionnelle en cours, car en cas de litige, nous serions mis en cause et nous ne pourrions défendre vos intérêts.

Beaucoup m'appellent directement à mon cabinet sans passer par le secrétariat du CROPP.

Jusqu'à présent, je vous ai volontiers répondu au détriment du fonctionnement de mon cabinet et du bon déroulement de mes rendez-vous.

A l'avenir, je reste à votre disposition mais vous demande de respecter impérativement la procédure indiquée en dernière page du bulletin ; nous pourrions avoir ainsi une conversation plus profitable.

Merci également de prendre le temps de lire attentivement le Repères n°7 en votre possession : vous prendrez la mesure du rôle de l'Ordre qui est là pour défendre vos intérêts et faire, par la voix du Président et de son équipe, respecter notre profession.

Nous vous adressons, Chères Consoeurs, Chers Confrères, nos meilleurs vœux pour 2009.

Serge Gardes
Président du CROPP Aquitaine



Démission de Marianne Caupenne

Des problèmes personnels ont contraint Mme Caupenne à démissionner de son rôle de conseillère au CROPPA. Nous regrettons son départ mais comprenons sa décision. Ses conseils sages et avisés, sa qualité d'écoute manqueront notamment à la commission de conciliation.

Voici donc le tableau récapitulatif des élus de la région Aquitaine

Nom	Poste au CROPPA	
Béatrice Bastien	Secrétaire Générale	
Annie Chaussier-Delboy	Titulaire	
Richard Crémadès	Suppléant	
Rémi Dagréou	Titulaire	
Serge Gardes	Président	
Emmanuel Hugot	Vice-Président	
Annick L'Hoste-Clos	Suppléante	
Simone Manierka	Trésorière	
Eric Perrichon	Suppléant	
Florence Richard	Suppléante	

Les réunions ayant eu lieu au Conseil Régional en 2008 :

Bureaux

21/02/08 - 26/05/08 - 12/06/08 - 25/08/08 - 08/09/08 - 08/12/08

Conseils

21/02/08 - 12/06/08 - 08/09/08 - 08/12/08

Commission dérogations secondaires

21/04/08

Conciliations

15/09/08 - 30/10/08

Commissions

Suite à quelques remaniements, voici la composition des différentes commissions :

Formation restreinte:

Annick L'hoste-Clos, Rémi Dagréou, Serge Gardes

Commission de conciliation:

Béatrice Bastien, Serge Gardes, Emmanuel Hugot, Annick L'hoste-Clos (suppléante)

Commission « cabinets secondaires, installation, jeunes diplômés, contrats » :

Béatrice Bastien, Rémi Dagréou, Serge Gardes, Eric Perrichon, Florence Richard

Commission « comité éditorial, internet » :

Béatrice Bastien, Annie Chaussier, Serge Gardes, Annick L'hoste-Clos, Simone Manierka

Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

Président titulaire :

Xavier Pottier, conseiller à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Président suppléant :

poste vacant

Membres titulaires :

Annie Chaussier, Richard Crémadès

Membres suppléants :

Florence Richard, Simone Manierka

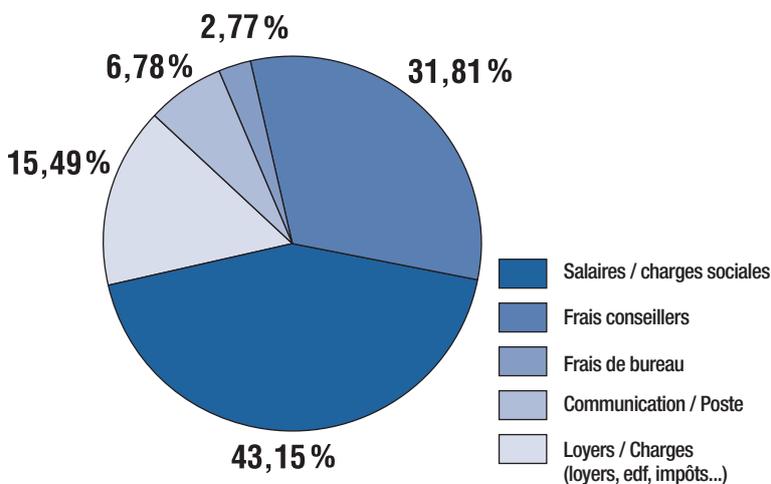
Soirée jeunes diplômés

Le 8 décembre dernier, nos jeunes diplômés sont venus se présenter devant le Conseil Régional. Nous avons pour cela organisé un cocktail de bienvenue pour solenniser leur entrée dans la profession. Ils ont ainsi pu attester leur prise de connaissance du Code de déontologie.



Bilan prévisionnel 2009

Dépenses : 72300 / Recettes : 72800



Bilan des inscrits

À ce jour, nous dénombrons 683 podologues exerçant en Aquitaine.

À la réunion du Conseil de septembre dernier, il manquait encore environ 12 dossiers : après déjà plusieurs relances, ces personnes continuaient d'exercer illégalement.

Nous avons mis un point d'honneur à ce que tous les professionnels de notre région soient inscrits au Tableau de l'Ordre.

Ainsi, aujourd'hui, seulement 4 ne le sont toujours pas.

Un a été convoqué devant le tribunal correctionnel le 15 janvier dernier, et pour ce qui est des 3 autres, une procédure avec huissier est en cours.

Ceux qui se sont inscrits tardivement ont dû s'acquitter des cotisations depuis 2006.

Bilan des mises en conformité

Pages jaunes

Pour rappel, plus de 130 d'entre vous avaient des insertions à connotation commerciales dans les pages jaunes dans les éditions 2008.

A ce jour, en Aquitaine, tous les podologues sont désormais en conformité avec le Code concernant la rubrique pédicures podologues sur Internet.

A la rubrique semelles orthopédiques dans les annuaires papier, 6 pédicures-podologues y figurent. Nous leur avons adressé un courrier pour leur demander de nous faire parvenir leur lettre de résiliation afin que cela ne se reproduise plus, faute de quoi ils seraient convoqués devant la Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance.

Panneaux publicitaires

Là encore, un grand nombre ne sont toujours pas conformes à la législation.

Nous avons adressé des courriers à ceux que nous avons découverts. La plupart d'entre eux ont répondu favorablement à nos requêtes et nous les en remercions.

Nous veillerons à ce que tous, nous soyons signalés de la même façon.

Sites Internet

Voici une de nos prochaines actions à mener.

Certains d'entre vous ont déjà mis en ligne leur site sans l'avoir soumis à l'approbation du CROPPA.

Or, dans le magazine Repères n°6, il était dit : « [...] Ces règles concernent également la réalisation de sites Internet, dont les objets de contenu doivent être soumis à l'Ordre afin de vérifier leur caractère non publicitaire [...] ».

En effet, pour rappel, « toute information délivrée par un pédicure podologue, par quelque moyen que ce soit, [...] doit être exacte, exhaustive et actualisée.

La présentation de son activité doit respecter les mêmes règles que celles concernant sa plaque ou ses imprimés professionnels : « que ses noms, prénoms, titres et diplômes... » (cf. art. R.4322-73). Ainsi, seul le diplôme d'état de pédicure podologue peut être indiqué (les termes de posturologie, podologie du sport, diabétologie... ne sont pas autorisés pour l'instant).

En outre, la publicité, le compérage, les mentions dénaturant la profession, la tentative de détournement de clientèle... sont interdits.

Bilan des audiences devant la chambre disciplinaire et des conciliations.

Depuis la création du Conseil de l'Ordre, la région Aquitaine a tenu 3 conciliations :

La première, en date du 11/10/07, n'ayant pas abouti, l'affaire s'est poursuivie devant la Chambre Disciplinaire de Première Instance le 6 octobre 2008. Cette affaire relève désormais de la Chambre Disciplinaire Nationale puisqu'une des parties a fait appel de la décision rendue publique le 10/10/08.

La seconde, ayant eu lieu le 15/09/08, s'est également terminée en non-conciliation mais par la suite, la partie plaignante a décidé de ne pas poursuivre la procédure.

Quant à la dernière, datant du 30/10/08, un accord a pu être conclu.

À ce jour, une seule audience de la Chambre Disciplinaire Régionale a eu lieu.

Inscriptions au Tableau

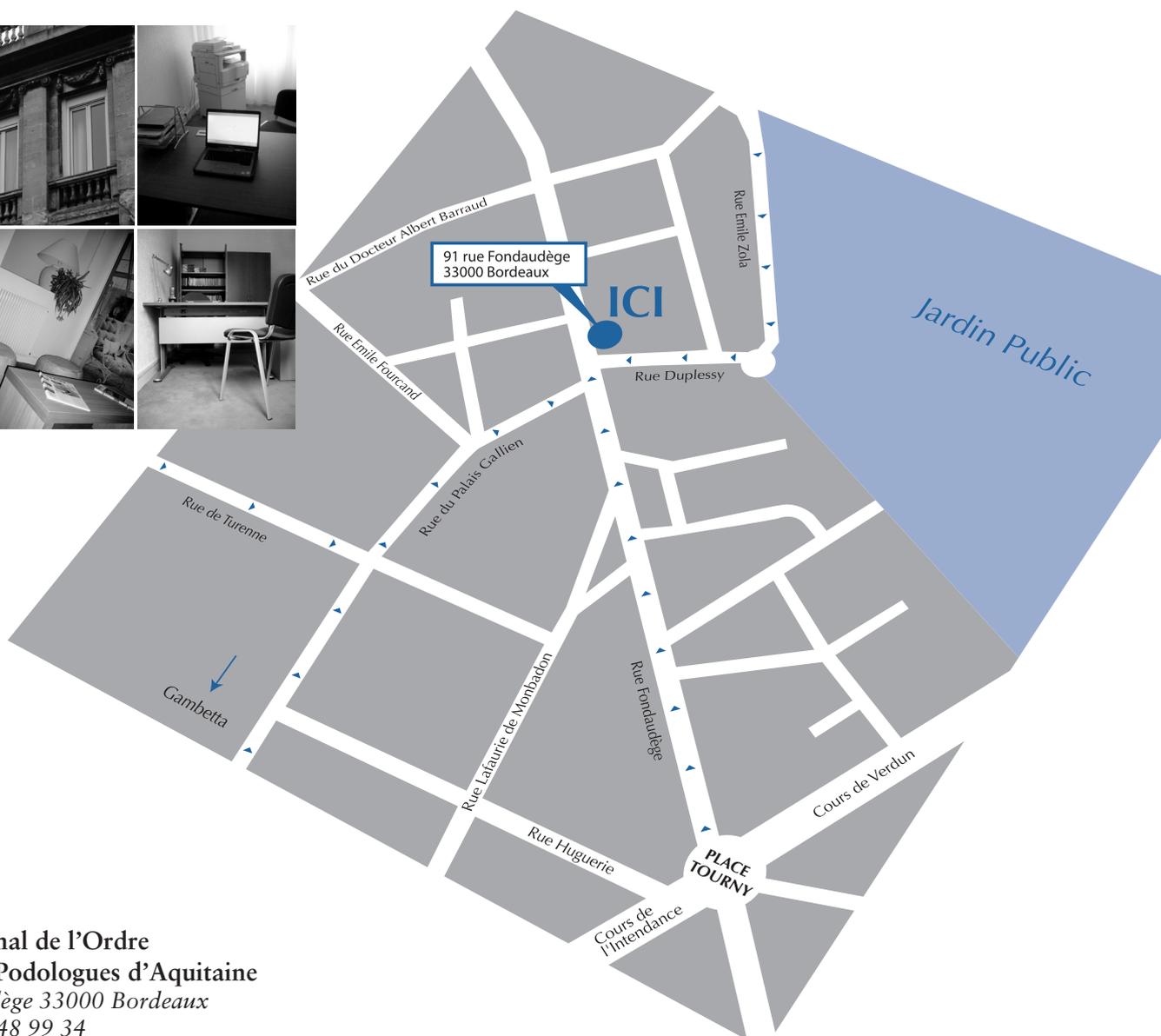
Liste de ceux qui ne sont plus inscrits en Aquitaine depuis la parution du dernier Bulletin (changement de région, départ à la retraite...):
Mmes Fourestey Marie-Christine, Larrieu Marie-Hélène, Menanteau Florence, Morisot Sophie, Peccate Chloé.

Nouveaux inscrits au tableau

BIDON GRABEY Héléne	SAINT-MÉDARD	(33)
COLINMAIRE Vincent	BORDEAUX	(33)
DARROZES Benjamin	LANGON	(33)
GROS Cyril	MÉRIGNAC	(33)
HOUGOU Patricia	BISCAROSSE	(40)

LACROUX KADIMA Pétronille	STE-EULALIE	(33)
LAMARCHE Etienne	GARLIN	(64)
PAQUIER-ICHAS Sylviane	LONS	(24)
PERILHAU Aurélie	GER	(64)
PIMENTA Antoine	BAYONNE	(64)

POUR TOUTE QUESTION DIRECTE AU PRÉSIDENT DU CROPP,
merci de demander un rendez-vous téléphonique auprès du secrétariat.



**Conseil Régional de l'Ordre
des Pédiatres Podologues d'Aquitaine**

91 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

Tél/fax : 05 56 48 99 34

email : contact@aquitaine.cropp.fr

Permanences téléphoniques (nouveaux horaires)

les lundi et jeudi de 9h à 18h

les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Comité éditorial : Béatrice Bastien, Annie Chaussier-Delboy, Serge Gardes,
Annick L'Hoste-Clos et Simone Manierka.

Numéro ISSN : 1960-8411 - Tirage: 700 ex